

A C !! Anticorruption

Bienvenue dans cette édition de mars 2025 de notre lettre d'information d'AC !!, éditée par notre association, qui vous propose chaque mois une synthèse de ses actions.

Notre association citoyenne et indépendante : défend l'intérêt général, lutte contre la corruption, les atteintes à l'environnement, à la santé, et protège les lanceurs d'alerte.

Actualités

- La défenseure des droits a publié « Le guide du lanceur d'alerte ». Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur son site La Défenseure des Droits : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Protection des [#lanceursdalerte](#) : Le 1er rapport tire des conclusions contrastées & fait quelques recommandations (actions de communications, garantie pour les personnes morales, dispositif spécial sécurité nationale et secret défense, fond de soutien & accompagnement psychologique) : [La Défenseure des droits, Claire Hédon, dresse un premier bilan positif de la réforme de la protection des lanceurs d'alerte de 2022. Elle préconise cependant plusieurs améliorations, notamment la possibilité pour les syndicats, associations ou ONG d'obtenir ce statut.](#)

- L'AFA, l'Agence Française Anticorruption, vous propose un recueil de fiches pratiques pour vous guider dans une sélection de bases d'informations publiques utile à l'évaluation de l'intégrité des [tiers](#). [AFA](#).
- A lire ou à relire : La Commission européenne a dévoilé les futurs seuils européens concernant les commandes publiques 2024/2025... [#AchatsPublics #MarchésPublics](#) <https://t.co/8AyHqiRVVZ>
- L'écocide est enfin reconnu dans le droit européen. Jeudi 16 novembre 2023, l'Union européenne a trouvé un accord pour durcir la législation sur les crimes environnementaux : [L'écocide](#)
- En janvier 2024, la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique a alerté les membres du gouvernement sur la prévention des conflits d'intérêts : <https://www.hatvp.fr/presse/la-haute-autorite-alerte-les-membres-du-gouvernement-sur-la-prevention-des-conflits-dinterets/>
- 27 fév. 2024 : #Europe : enfin une bonne nouvelle du côté de l'Alerte : [L'Alerte : nouvelles règles](#)

Notez que désormais notre lettre d'information paraîtra chaque mois.

5 février 2025 : #PLUi Metz : plainte contre X par AC!! Anti-Corruption , nous sommes de plus en plus surpris en recevant les dossiers des lanceurs d'alerte , il y a une pluie de plaintes ! [Le PLUi de la métropole de Metz attaqué en Justice](#)

6 février 2025 : #drogues : À l'instar des contrôles des chauffeurs de bus, il serait tout à fait normal que les députés, représentant les citoyens et agissant au nom du peuple français, soient contrôlés régulièrement à l' [@AssembléeNat](#) , tous les 3 mois par exemple. [Drogue à l'assemblée](#)

7 février 2025 : Un nouveau référent pour le département des Vosges. Nous souhaitons la bienvenue à Sébastien Golly :

Vosges

Anticorruption : AC!! a désormais un référent dans le département

Présente dans plusieurs dossiers judiciaires vosgiens, dont celui des décharges sauvages de Nestlé, l'association anticorruption AC!! est de plus en plus sollicitée par des lanceurs d'alerte. Pour faire face à la demande, elle s'appuie désormais localement sur Sébastien Golly, son référent vosgien.

Atlantiques... mais pas encore dans les Vosges. Cependant, face aux alertes de plus en plus nombreuses, trois nouveaux référents viennent grossir les rangs, dont un dans le département : Sébastien Golly.

« Libre financièrement et apolitique »
Le quadragénaire a longtemps fait partie des mondes associatif et politique. - Ce que j'y ai vu en l'espace de dix ans, ça ne m'a pas forcément plu. En plus, j'ai le don pour mettre le doigt là où il ne faut pas. - Une qualité pour le président de l'association, qui avait besoin d'un relais - sur place.
- À la suite d'articles de presse concernant de gros dossiers, comme celui de Nestlé, on a quatre ou cinq dossiers qui tombent. La preuve, on vient de m'appeler pour un problème de déchets à They-sous-Montfort », détaille Marcel Claude, qui rappelle qu'AC!! « doit être

une association libre financièrement et surtout apolitique, ce qui est une obligation quand on saisit la justice tout au long de l'année. Et par nos actions, cela devrait faire réfléchir certains, et nous sommes de plus en plus contactés par les élus pour connaître leur bon droit ».

Depuis sa création, AC!! a déposé 110 plaintes, dont cinq ont été classées. - L'une des dernières, c'est celle contre X dans un dossier concernant un contrat passé entre le CCAS de Saint-Dié et une société d'assurances, ainsi que celle, également contre X, au sujet de soupçons d'irrégularités de gestion au sein du comité de jumelage Anould-Schœneck. »

Nestlé et les décharges sauvages
À la suite d'une plainte en 2023, AC!! a également été reconnue comme victime dans l'affaire des décharges sauvages de Nestlé dans les environs



de Contrexéville. Une satisfaction pour Marcel Claude.
- L'environnement fait partie de nos statuts, et nous pouvons être reconnus comme n'importe quelle association environnementale. La santé fait également partie de nos statuts. -
À ce sujet, l'association a déposé plainte auprès du Parquet national financier en 2024 concernant l'affaire McKinsey. On l'aura compris : peu importe la thématique, tant qu'il y a de la corruption dans l'air. - Avec les lanceurs d'alerte qui nous contactent, on doit tourner entre sept et neuf dossiers par semaine. C'est la folie. -
Bonne nuit :
sebastien.golly@gmail.com
● **Capucine Cardot**

10 février 2025 : Fraude chez les dentistes, attention là ça va souffler fort !
[Fraude chez les dentistes](#)

12 février 2025 : Ligue de football professionnel : La Ligue de Football Professionnel réunit d'urgence ce mercredi un conseil d'administration d'urgence face au comportement de DAZN qui menace de ne pas payer so...

Source : [foot01.com](#) Que de temps et d'argent perdu dans cette affaire !

15 février 2025 : Voyage Hidalgo : "1,2 Millions de FCP pour 5 Go" : la mairie de Paris fait son mea-culpa après le coûteux voyage d'Anne Hidalgo à Tahiti. Notre association avait porté plainte contre X suivie par le [@pr_financier](#) qui a ordonné une perquisition :
[Allo Hidalgo](#)

19 février 2025 : #Mayotte : AC!! Anti-Corruption s'implique dans ce dossier de corruption où nous devons agir, car profiter des pauvres gens de ce département est une honte. Une fois de plus nous serons suivis.

[Mayotte et corruption](#)

22 février 2025 : AC!! soutient cette nouvelle association Acanthe, car nous nous apercevons que beaucoup de cures thermales intéressent des financiers pour récupérer les aides, subventions,...sans oublier les biens et tout cela avec la complicité de certains élus qui laissent faire.

[Association Acanthe](#)

26 février 2025 : #SAFER Seine-et-Marne : plainte contre X dans cette affaire concernant un possible mécanisme de contournement du droit de préemption de la SAFER :

[SAFER Seine-et-Marne](#)

27 février 2025 : AC!! Anti-Corruption a été suivi a par le procureur de Lille en faisant une perquisition, nous n' en attendions pas moins vu l'épaisseur de ce dossier, un grand merci à [Reflets](#) et ses journalistes indépendants qui enquêtent sur cette affaire. Abonnez-vous, vous ne serez pas déçus !

27/02/2025 19:17

Nord : le centre Hélène Borel a été perquisitionné | Reflets.info



La tour du château de Lez à Raimbeaucourt - Copie d'écran du site du centre Hélène Borel

Vous lisez un article réservé aux abonnés.

Dans cette petite commune de 4.000 habitants du Nord, le **centre Hélène Borel** est une véritable institution. Depuis les années 60, il prend en charge des adultes en situation de handicap physique, leur assurant soins, hébergement et accompagnement. Ce 26 février, une quinzaine de policiers de la brigade financière de Lille ont débarqué dès 9 heures dans les locaux pour les perquisitionner. Des boîtes mails ont été saisies ainsi qu'un certain nombre de dossiers, notamment dans les services comptabilité et informatique. Reflets.info a également appris que la directrice générale Caroline Nio et la présidente Annette Glowacki ont été entendues, séparément.

Cette visite serait-elle en lien avec les investigations que mène actuellement Reflets.info sur le centre Hélène Borel ? En effet, nous préparons une enquête, à paraître prochainement, concernant des soupçons de favoritisme et d'escroquerie liés à des marchés publics.

Deux plaintes et 16 dossiers

L'association anti-corruption AC !! a déposé deux plaintes contre X auprès du tribunal de Grande Instance de Lille. Elles concernent en tout 16 dossiers. La première, en mars 2024, regroupe, des marchés publics pour lesquels AC!! pointe, entre autres, des délits de favoritisme. Dans la plainte que nous avons pu consulter, il est question en particulier du renouvellement d'un appareil médical pour lequel l'appel d'offres est réalisé alors même que le choix du fournisseur est déjà acté par mail, et dont la proposition s'avère, par ailleurs, plus chère. En outre, les caractéristiques techniques de l'appareil du candidat retenu offrent moins de potentialités que celui de son concurrent.

Cette première plainte pointe également de potentiels délits d'escroquerie, des atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public et du recel de ces

<https://reflets.info/articles/nord-le-centre-helene-borel-a-ete-perquisitionne>

2/3

27/02/2025 19:17

Nord : le centre Hélène Borel a été perquisitionné | Reflets.info

délits. Une deuxième plainte complémentaire a été déposée en novembre dernier et vise 7 dossiers. Dans celle-ci, l'association nationale spécialisée dans la lutte anti-corruption évoque des faits de délit d'exercice illégal de la profession de pharmacien, d'escroquerie, de fausses déclarations, etc.

Le président d'AC !!, Marcel Claude, se félicite que la justice ait suivi ces plaintes. « *Le travail mené par notre administrateur Éric Darques a porté ses fruits et nous sommes très confiants* », explique-t-il à Reflets.

28 février 2025 : Valdeblore (06) : AC!! Anti-Corruption a porté plainte contre X dans cette commune. Nous attendons le résultat des enquêteurs !

PAR ALEXANDRE ORI / AORI@NICEMATIN.FR

ATTRIBUER DES MARCHÉS aussi onéreux à un membre de sa famille quand on est élu, ça a de quoi attirer notre attention. - Le 7 janvier, Marcel Claude, président de l'association AC !! Anticorruption, basée à Bordeaux, a déposé plainte contre X après s'être plongé dans les dossiers de Valdeblore. Certaines dépenses et autres actes engagés par la maire, Carole Cervel, sur les années 2021 et 2022, pourraient permettre de caractériser les éléments constitutifs de l'infraction de prise illégale d'intérêts. -

Ces - actes et dépenses - recouvrent des réfections d'édifices religieux et d'appartements qui ont été attribuées à des entreprises tenues par des proches de l'édile et de son premier adjoint. - Ce qui est surprenant, c'est que Madame Cervel a présidé et voté les délibérations qui ont mandaté la société familiale MCC Cervel et Fils, où travaille son [ex]-époux -, note Marcel Claude.

Chantiers à plusieurs dizaines de milliers d'euros

Ancien administrateur d'Anticor, l'homme connaît bien les ressorts législatifs. Il ne lui a donc pas échappé que, dans une commune de moins de 3 500 habitants, en raison d'un tissu économique trop peu varié, la Ville est autorisée à faire travailler une entreprise ayant un lien avec des élus. - Mais jamais au-dessus du seuil annuel de 16000 euros, insiste-t-il. Et ce plafond a été largement dépassé à Valdeblore -, comme Favait révélé Nice-Matin en novembre dernier.

Factures à l'appui, Marcel Claude rappelle les montants des chantiers de l'église Sainte-Croix (19 992 euros, vote du 16 octobre 2021), de la chapelle Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (18 768 euros, vote du 7 octobre 2022) et de l'église Saint-

Jacques (36 000 euros, vote du 26 septembre 2020).

La rénovation de ce dernier édifice a été attribuée à la société SMBR mais des employés et un engin siglé MCC Cervel ont été aperçus sur le chantier.

Côté mairie, l'édile se défend dans une lettre adressée aux Valdeblois. - Les travaux relatifs à l'église de Sainte-Croix et à la chapelle des Sept-Douleurs ont été validés [...] sur deux exercices comptables différents, ce qui exclut le dépassement du fameux seuil des 16 000 euros et, de fait, la prise illégale d'intérêts. -

La belle-famille de l'élu

L'association s'est enfin intéressée à l'attribution d'un marché de rénovation de quatre appartements communaux pour un montant estimé à 95 000 euros à l'entreprise Côté Déco.

Cette dernière était alors gérée

par la sœur et le beau-frère du premier adjoint de Valdeblore. - Or, M. Christophe Ciaï était présent lors de la séance de ce conseil municipal du 18 septembre 2021 et, selon les termes même de cette délibération, a participé aux débats et au vote de cette délibération -, soulève le signalement. Le montant final de la facture présentée par l'entreprise de la belle-famille de l'élu s'élève à 87 610 euros.

Pour sa part, l'avocat du beau-frère de l'élu, écrit dans un droit de réponse adressé à Nice-Matin : - Ce n'est pas la belle-famille mais la société de M. Fabien Vaillant, Côté Déco ⁰¹, qui a reçu cette somme contre les services dûment effectués et qui ne sont que du chiffre d'affaires qui comprend les charges salariales, le coût du matériel, etc... -

1. Aujourd'hui, l'entreprise n'est plus la propriété de Fabien Vaillant.



Carole Cervel, maire de Valdeblore, devant l'hôtel de Ville, jeudi 31 octobre 2024. PHOTO ORR

Le conseil municipal vote la protection fonctionnelle pour la maire et le 1^{er} adjoint

Le conseil municipal de Valdeblore a voté, le mercredi 5 février, la protection fonctionnelle pour la maire, Carole Cervel, et son premier adjoint, Christophe Ciaï. Ce qui implique que leurs frais de justice seront supportés par le budget communal, c'est-à-dire pris en charge par le contribuable.

- Dans l'éventualité d'un procès, c'est une manœuvre quasiment systématique quand un élu est inquiété par la justice -, rappelle Marcel Claude, président de l'association AC !! Anticorruption. Organisme qui a porté plainte contre X pour prise illégale d'intérêts après s'être intéressé aux « dossiers de Valdeblore ».

- Ne pas actionner cette protec-

tion serait, en somme, un aveu de culpabilité. Si les élus la refusaient, ils admettraient d'une certaine manière que la faute est personnelle, détachable de l'exercice de leurs fonctions -, poursuit le militant anticorruption.

« L'inverse serait un aveu de culpabilité »

- Mais selon l'issue d'un potentiel procès, ça n'est que reculer pour mieux sauter. Parce qu'ils n'ont pas à déboursier les frais, les élus prennent souvent de gros cabinets d'avocats, avec des honoraires importants. Sauf que s'il y a condamnation - souvent après un appel qui augmente encore les dépenses - la maire et l'adjoint devront régler des



Marcel Claude, président de l'Association Anticorruption, en août 2024. PHOTO ORR

factures très élevées, remboursant ainsi la commune et la justice. -

Pour l'heure, selon une source proche du dossier, une enquête est toujours en cours.

Vous pouvez aussi nous suivre sur X ([Twitter](#)) et sur [Facebook](#).

Remerciements chaleureux aux bénévoles

Mars 2025 © par AC !! Anticorruption